

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-98 : Réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire communautaire _ Outil de gestion Electre _ Abonnement 2027

VU l'article L. 5211- 10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2026-48 du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est compétente pour « *Assurer, dans le cadre de projets présentant un intérêt communautaire, la mise en réseau des services communaux susceptibles de s'informatiser (...). Sont reconnus d'intérêts communautaires les projets qui, soit apportent une amélioration sur l'ensemble du territoire des services aux citoyens, soit permettent le renforcement de l'égalité dans les conditions d'accès à ces nouvelles technologies et à leurs avantages pratiques.* » ;

CONSIDERANT, à ce titre, qu'est reconnue d'intérêt communautaire « *la mise en réseau des bibliothèques municipales, dont la mise en œuvre intègre la mise en place des outils techniques et moyens organisationnels nécessaires au bon fonctionnement du réseau entendu stricto sensu.* » ;

VU la Décision du Président n°2024-40 du 17 mai 2024, approuvant la souscription d'un abonnement à l'outil de gestion Electre, destiné aux professionnels de l'édition, qui permet la mise à disposition de données bibliographiques et commerciales, pour l'ensemble des bibliothèques membres du réseau ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER la proposition tarifaire D-048618 de l'entreprise Electre Data Services, sise 35 rue Grégoire de Tours à PARIS cedex 06 (75279), relative à la souscription d'un abonnement pour l'ensemble des sept bibliothèques associatives et municipales du territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan, comprenant 3 connexions simultanées à l'outil de gestion Electre du 01/01/2027 au 31/12/2027, pour un montant annuel de 2 150,00 € HT, soit 2 580,00 € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de **Vaucluse** et à Mme le Receveur Municipal.



Fait à Valréas, le 29 septembre 2026
Le Président,
Jean-Louis MARTIN